

SONDES GÉOTHERMIQUES GARANTIE 50 ANS

50 ANS
GARANTIE
SONDES
GÉOTHERMIQUES
ARVERNE

Une première sur le marché français



En cas de défaillance avérée, 3 options s'appliquent :



RÉPARÉE

Fuite en surface

Les équipes interviennent pour réparer et remettre en service l'équipement, avec les tests associés.



REPLACÉE

Réparation impossible

Un nouveau forage est réalisé afin de remplacer la sonde défectueuse.



REMBOURSÉE

Aucune solution technique

En dernier recours, la sonde défectueuse est remboursée.

TRIPLE ENGAGEMENT QUALITÉ ARVERNE

Un standard industriel appliqué à chacune de nos opérations de forages et travaux

Des opérations maîtrisées par des équipes expertes, associées à des équipements de pointe.

SÉCURITÉ

Un accompagnement continu à chaque étape, de la conception à l'exploitation.

SUIVI

Une attention constante portée à l'intégrité des sites et au respect des milieux.

ENVIRONNEMENT

CONDITIONS DE GARANTIE 50 ANS – SONDES GÉOTHERMIQUES

Dans le cadre des travaux qu'elle réalise, DrillHeat accorde au bénéficiaire une garantie commerciale d'une durée cinquante (50) années à compter de leur installation couvrant une perte d'étanchéité (fuite de l'installation) des sondes géothermiques fournies et installées (la « Garantie »), résultant d'un vice de matière ou de fabrication et/ou de mise en œuvre lors des opérations de forage et/ou de pose des sondes.

La Garantie bénéficie au maître d'ouvrage initial ainsi qu'aux propriétaires successifs de l'ouvrage, sous réserve du respect continu des conditions d'exploitation, des conditions d'entretien conformes à la destination de l'installation et de l'intégrité initiale des sondes non affectées par des travaux, modifications ou interventions ultérieurs, à défaut de quoi, la Garantie ne pourra être mise en jeu.

Tout sinistre susceptible de mettre en jeu la Garantie doit être notifié par écrit à DrillHeat dans un délai de trente (30) jours à compter de la découverte de la défaillance, au siège social de DrillHeat. La déclaration doit comporter au minimum : les coordonnées du bénéficiaire, référence du chantier et de la facture, une description des désordres, les premières constatations et les mesures conservatoires prises le cas échéant et/ou mesures envisagées par le Client. Sont expressément exclus de la prise en charge au titre de la Garantie, les travaux complémentaires (démolition, dépose, excavation, remblaiement ou réfection des sols et aménagements, etc.) nécessaires pour accéder à la Sonde défaillante dans le cadre de sa réparation ou son remplacement.

DrillHeat pourra intervenir au titre de la Garantie via :

- (i) **La réparation** : lorsque cela est techniquement possible, DrillHeat procède ou fait procéder à la réparation de la sonde défaillante et à la remise en service de l'installation, y compris la réalisation des tests associés,
- (ii) **Le remplacement** : si la réparation est impossible, DrillHeat peut procéder au remplacement de la sonde défaillante en réalisant un nouveau forage et en installant une nouvelle sonde techniquement équivalente,
- (iii) **Le remboursement** : en dernier recours, si la réparation ou le remplacement s'avèrent impossibles, DrillHeat remboursera la Sonde défaillante sur la base du prix de fourniture facturé à l'origine.

Membre d'Arverne, DrillHeat est spécialisée dans le forage géothermique de surface et s'impose comme un acteur clé de la décarbonation des bâtiments.